



MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS
1, chemin de l'Hôtel-de-Ville
Notre-Dame-de-Bonsecours (Québec) J0V 1L0
Tél : 819-423-5575

Le 20 mai 2015

RÉSOLUTION

À une séance ordinaire de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours, tenue au 1, chemin de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-de-Bonsecours, Québec, le 12 mai 2015 à 19h30 et à laquelle sont présents :

Aux conseillers(ère) Pierre Laflamme Louise Beaulieu
Pierre Ippersiel Guy Charlebois James Gauthier

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Carol Fortier.

Suzie Latourelle, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.


Madame Galia Vaillancourt est absente.

12.9 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF À LA LIMITATION DE VITESSE SUR LES CHEMINS


2015-05-141

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Pierre Ippersiel, qu'à une séance ultérieure, un règlement concernant le *RÈGLEMENT RELATIF À LA LIMITATION DE VITESSE SUR LES CHEMINS*, sera présenté pour adoption.

Les membres du conseil ont déjà reçu une copie du règlement, de plus, ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.


.....
Pierre Ippersiel, conseiller siège # 4


.....
Carol Fortier
Maire


.....
Suzie Latourelle, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

AVIS PUBLIC

Est par les présentes données par la soussignée que :

Lors de la séance régulière du conseil de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue le 9 juin 2015, le règlement portant le numéro 2015-01-306, **RÈGLEMENT RELATIF À LA LIMITATION DE VITESSE SUR LES CHEMINS**, a été adopté.

Le bureau de la Municipalité est l'endroit où quiconque peut prendre connaissance dudit règlement.

Donné à Notre-Dame-de-Bonsecours
Ce 11^{ème} jour de juin de l'an deux mille quinze

Suzie Latourelle, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

Je, soussignée, Directrice générale, domiciliée à Notre-Dame-de-Bonsecours, certifie sous mon serment d'office, avoir publié en affichant une copie à l'église paroissiale et une copie au bureau municipal le 11 juin 2015 entre 15 heures et 16 heures.

Suzie Latourelle
Directrice générale et
secrétaire-trésorière



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS**

10.6.2 RÈGLEMENT RELATIF À LA LIMITATION DE VITESSE SUR LES CHEMINS.

2015-06-169

RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-01-312

ATTENDU que certaines situations peuvent créer mécontentement, stress et insécurité pour les résidents ;

ATTENDU qu'il y a vitesse excessive sur certains de nos chemins municipaux ;

ATTENDU que le conseil municipal juge nécessaire de modifier la limite de vitesse sur le chemin Côte Angèle ;

ATTENDU que la limite de vitesse doit être modifiée sur une portion du chemin Côte Angèle;

ATTENDU qu'un avis de motion à cet effet a été donné au cours de l'assemblée du 12 mai 2015 ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE LAFLAMME

QUE :

Le règlement numéro 2015-06-312 soit et est adopté et à ce qu'il soit ordonné et statué par ce règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2

Tous les règlements antérieurs ainsi que tous ses amendements sont à toutes fins que de droit par les présentes remplacés.

ARTICLE 3

Que la limite de vitesse soit fixée à 30 Km/heure aux chemins suivants : chemins de Montevilla, Côte du Front, de l'Hôtel-de-Ville et Desjardins.

Que la limite de vitesse soit fixée à 50 Km/heure aux chemins suivants : Côte Ezilda, St-Hyacinthe, Côte Birabin-Saint-Denis, Woodward et Côte Azélie.

Que la limite de vitesse soit fixée comme suit sur la Côte Angèle : tronçon de la 148 à l'intersection de la Côte Ezilda à 70 Km/heure de l'intersection de la Côte Ezilda à la virée à 50 Km/heure.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur suite à son approbation par le Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ.

AVIS DE MOTION :

15 MAI 2015

ADOPTÉ :


9 JUIN 2015


AFFICHÉ :

11 JUIN 2015

EXPÉDIÉ AU MTQ

15 JUIN 2015


Carol Fortier, maire


Suzie Latourélie, g.m.a.
Directrice générale & secrétaire-trésorière



REC U 22 JUL 2015

Le 17 juillet 2015

Madame Suzie Latourelle, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours
1, chemin de l'Hôtel-de-Ville
Notre-Dame-de-Bonsecours (Québec) J0V 1L0

Objet : Règlement numéro 2015-01-312 – Réduction à 30 km/h des limites de vitesse sur les chemins de Montevilla, Côte du Front, de l'Hôtel-de-Ville, Desjardins, réduction à 50 km/h des chemins Côte Ezilda, St Hyacinthe, Côte Birabin-St-Denis, Woodward, Côte Azélie et augmentation à 70 km/h d'une section du chemin Côte Angèle
N/Réf. : 12 120 / 80015 - GCO 20150622-20

Madame la Directrice générale,

J'ai bien reçu la copie du règlement numéro 2015-01-312 adopté le 9 juin dernier par le conseil de votre municipalité, ainsi que du plan d'information et de signalisation l'accompagnant.

J'ai le plaisir de vous informer qu'à la suite de l'examen des documents reçus, le Ministère ne recommandera pas l'exercice du pouvoir de désaveu dudit règlement. En conséquence et tel que prévu à l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2), ce règlement entrera en vigueur quatre-vingt-dix (90) jours après son adoption.

.../2

REÇU 22 JUIL. 2015

M^{me} Suzie Latourelle

- 2 -

Si vous souhaitez obtenir une assistance-conseil relativement aux modifications des limites de vitesse, votre représentant est invité à communiquer avec madame Christine Martin, technicienne en sécurité routière au Service des inventaires et du Plan de la Direction de l'Outaouais au 819 772-3107, poste 239 ou à l'adresse courriel christine.martin@mtq.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

/
JH/CM/ng

Jacques Henry, ing.

c. c. M^{me} Christine Martin, technicienne en sécurité routière, Service des inventaires et du Plan
M. Stéphane Lauzon, ing., chef du Service des inventaires et du Plan p. i.